

Et cependant ces preuves existent. Je les ai retrouvées, avec quelle heureuse surprise ! on le comprendra aisément.

Pour les miracles, ils sont affirmés par des contemporains.

Antonin le Martyr, que j'ai déjà cité plus haut, parlant de notre Sanctuaire à un autre endroit de son récit, écrit, en effet ce qui suit : " Nous vîmes à la Piscine natatoire QUI A CINQ PORTIQUES, DANS L'UN DESQUELS EST LA BASILIQUE DE SAINTE-MARIE OU S'OPÉRENT BEAUCOUP DE MIRACLES. "

Quant aux *ex-voto*, leur existence est établie par une découverte, aussi intéressante que curieuse, faite dans les travaux de restauration de Sainte-Anne.

Parmi les débris de la Basilique primitive, employés et comme perdus dans les blocages de l'église actuelle, on a retrouvé un pied de marbre blanc, destiné à être suspendu dans le sanctuaire, et exactement semblable aux pieds en cire ou en bois, que l'on voit encore dans nos Pèlerinages. Et pour qu'il ne puisse rester aucun doute sur sa destination, celle qui offrait cet *ex-voto* au sanctuaire de Sainte-Anne, avait eu soin d'y faire graver une inscription. Elle était Grecque, et se nommait Lucia Pompilia. Et le pied de marbre, offert par elle, porte, comme nous le dirions dans notre langue actuelle : *Ex-voto offert per Lucia Pompilia.*— (*Bulletin de l'œuvre de St Augustin.*)

(à suivre.)